

# PROCESSUS D'EXPERTISE DES PUBLICATIONS PAR LE COMITÉ ÉDITORIAL

## *ACADÉMIE NATIONALE DE CHIRURGIE DENTAIRE*

1. Sélection par le Conseil d'Administration de l'Académie Nationale de Chirurgie Dentaire des **thématiques prioritaires** qui seront traitées par les différentes Commissions.
2. **Travail de rédaction** par les Commissions.
3. **Envoi des publications** par le(a) Président(e) de la Commission au Comité Éditorial pour révision à [comite.editorial.ancd@gmail.com](mailto:comite.editorial.ancd@gmail.com)
4. Sélection par le Comité Éditorial, lors de sa réunion mensuelle, de **2 sapiteurs** (experts indépendants).
5. **Travail de révision** par les **sapiteurs** qui envoient, dans un **délai de 1 mois** après réception de la publication, un rapport d'évaluation.
6. **Analyse**, par le **Comité Éditorial**, du rapport d'évaluation envoyé par les sapiteurs avec plusieurs situations possibles :
  - Publication du document en l'état
  - Demande de modifications mineures (délai : 1 mois sans renvoi aux sapiteurs)
  - Demande de modifications (délai : 1 mois) avec resoumission aux sapiteurs pour nouvelle évaluation après correction (délai : 2 semaines à 1 mois)
7. **Avis du Comité Éditorial** basé sur les évaluations des sapiteurs et **information au Bureau de l'ANCD**
8. **Lorsque l' article est publiable, envoi par le Comité Éditorial à l'ANCD pour mise en ligne.**